

## Compte-rendu du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 4 mars 2020

Ce comité technique ministériel était présidé par Patrick SOLER, étaient également présents Mme VEYNET-LOPEZ et Mr MERILLON, Secrétaire général adjoint du MAA.

**FO Agriculture** était représentée par Soizig BLOT, François HOURS, Nicolas GILOT, Gisèle VIMONT et Jean-Marie COSTET

Au vu de l'actualité et après lecture des déclarations liminaires, Monsieur SOLER nous a informé que Monsieur MÉRILLON viendrait en début d'après-midi nous faire un point sur les mesures prises par le ministère concernant la propagation du Virus COVID-19.

Suite à l'adoption des procès-verbaux, les organisations syndicales ont fait remonter les problèmes et le mal être des agents touchés par les différentes restructurations.

**Rémunération** : suite à des problèmes de flux entre Renoirh et les autres systèmes, qui permettent de calculer les primes, un certain nombre d'agents s'est retrouvé sans salaire.

Même si l'administration a annoncé que tout sera régularisé sur la paye de mars, **FO** a signalé que des agents vont se retrouver avec des pénalités bancaires et non dédommagés, ce qui va encore plus les fragiliser.

L'administration reconnaît que cette situation peut effectivement avoir un impact. Elle informe que des aides d'urgence peuvent être activées par le réseau des assistants sociaux.

**Mutualisation des SGC** : un point régulier est fait avec les IGAPS. Mme la Secrétaire Générale leur demande d'être vigilants et de répondre aux agents concernés le plus précisément possible.

Le MAA confirme qu'il « était à la manœuvre » pour mettre en place cette réforme interministérielle.

Nous avons ensuite abordé les points à l'ordre du jour.

### Concernant l'enseignement agricole

- **les inquiétudes des agents par rapport aux réformes** sont grandes. Mais selon la DGER, le dialogue social est approfondi et elle a tenu compte des remarques qui ont déjà été faites en CTM. L'objectif des réformes est d'améliorer la qualité du service par exemple pour les MIREX, de stabiliser les équipes et d'améliorer l'accueil des usagers et des autres services.

- **Pour les épreuves de E3C**, la DGER n'a pas la même analyse sur le constat de la mise en place des épreuves. Elle a reçu les représentants en intersyndicale. Elle s'est rapproché de l'exercice compétent de l'éducation nationale pour sa mise en œuvre, rien d'alarmant pour le DGER. **Ce qui n'est pas l'analyse des OS.**

- **concernant le mal-être au travail/situation de stress**, la DGER n'a pas connaissance de cette vague, malgré les alertes des OS.

- **information sur les différents avis de 6 à 10 qui ont été émis** le 12 novembre :

- **avis n°6** portant sur le EPI. La DGER a bien confirmé que c'était aux établissements de les fournir aux personnels. Une note a été envoyée aux DRAAF et DAAF à ce sujet. Les directeurs d'EPL ont l'autorité fonctionnelle, ils doivent donc fournir les équipements aux équipes pédagogiques.

**Les OS ont rappelé que les dotations des établissements étaient calculées sur la base des apprenants et que ces dotations étaient en perpétuelle diminution et par conséquent les achats d'EPI se font peu voire pas.** Les ISST feront un point à ce sujet dans leurs rapports dans les établissements et feront des courriers circonstanciés aux directeurs qui ne respecteraient pas cette obligation.

- **Avis n° 7** sur « l'évaluation et le bilan de la démarche d'expertise agréée à l'ENVT et suivi des actions de prévention consécutives à l'adoption du rapport par le CHSCT », les actions mises en place, par la direction à la suite de l'expertise réalisée, sont un renforcement du service qualité, une mise en place d'atelier d'information pour accompagner la conduite de l'entretien professionnel, un renforcement du suivi médical du personnel titulaire et contractuel, un accompagnement psychologique personnalisé et la poursuite de la cellule de veille et d'alerte, une volonté de la nouvelle direction de lutter contre les RPS.
- **Avis n° 8** sur « la sécurité lors des chantiers forestiers pédagogiques », un groupe de travail se réunira lors du premier semestre 2020.
- **Avis n° 9** sur « le transport des élèves / apprentis / stagiaires et étudiants », la DGER conduit une analyse et va reprendre la circulaire DGER/SDPOFE/C2010-2004 du 22 février 2010 relative à la réglementation pour les sorties et voyages dans le cadre des missions des EPLEFPA. Une concertation aura lieu et les OS ont demandé de faire attention aux particularités territoriales pour sa révision.
- **Avis n°10** au sujet de l'articulation entre les CHSCTREA et les instances locales des EPLEFPA. 66% des EPL ont répondu. Parmi les réponses, 30% ont mis en place des instances locales, 30% sont en cours de mise en place. Les relations avec les CHSCTREA sont encore balbutiantes. La formation des membres est en cours, l'enquête a été faite auprès des SRFD et non directement dans les EPL. Nous sommes au début du dispositif, il sera inscrit dans la feuille de route social pour stabiliser la situation juridique, dans un premier bilan. Il est constaté que les établissements se sont saisis de la nécessité d'avoir ces instances.

- **au sujet du BREXIT et des SIVEP**, une intervention des ISST est prévue dans le cadre de la formation « santé et sécurité au travail » des brexiteurs. Dans le cadre du travail de nuit, il est également prévu que les ISST se rapprochent d'autres organismes qui le pratiquent déjà, afin de prévoir un plan de prévention qui correspond à cette particularité de cycle de travail ;
- au sujet de **l'évolution du décret de la médecine de prévention**, une mise en place de télé-médecine va se faire.

### Concernant le plan Handi-Cap 2020-2022

Réactivation du plan DUODAY qui aura lieu le 14 mai. Il faut inciter les directions à participer à cette opération. Le MAA prévoit d'intensifier ce plan et de ne pas le limiter aux personnes peu ou pas qualifiées mais de l'ouvrir à tous les niveaux.

**FO** déplore la baisse financière attribué par la FIHFP pour le plan handicap du MAA, même si la différence est compensée par des ressources internes et du cofinancement.

**FO** signale que l'effectif des personnels en situation de handicap dans les DDI est la plupart du temps dans les SG. Dans le cadre de la mutualisation des SGC, la plupart de ces agents seront pris en compte dans le BOP 354 du ministère de l'intérieur et le pourcentage d'agent RQTH du MAA risque donc de diminuer.

L'administration reconnaît qu'elle n'avait pas pensé à cette éventualité et doit y réfléchir.

La note de service de 2014 doit être modernisée. Un COPIL a été mis en place afin de mieux faire connaître les possibilités de la reconnaissance du handicap et aider les responsables de programme à atteindre l'objectif et d'inciter à la déclaration.

### Concernant le programme national de prévention 2019/2022

- **au sujet des RPS**, il est envisagé de collecter des données qualitatives afin de créer une stratégie pour 2021-2022 ;
- **au sujet des risques chimiques**, un travail est actuellement fait par ONIRIS sur une base de données afin de pouvoir mettre à disposition, à l'ensemble du MAA, des données pour l'utilisation de l'outil SEIRICH. Une formation de formateurs pourrait être déployée en région avec les caisses de la MSA ;
- **au sujet des abattoirs**, un séminaire des abattoirs est prévu du 24 au 27 mars où le président Mr SOLER interviendra sur les TMS et le cabinet d'ergonomie.

**FO** se désolé que les OS ne soient pas conviées. **FO** a demandé, également, d'avoir la liste des établissements qui ont effectué une demande de prise en charge de dossier par le cabinet d'ergonomie.

### Concernant le bilan des agressions

Suite à la parution de la note de service de 2016, les déclarations d'agression ont été multipliées par 4. Cela tourne en moyenne à 15 agressions physique par an. Afin d'affiner le bilan, il serait nécessaire de faire la distinction entre une agression entre collègue et celle par un usager.

**FO** rappelle la note de service et la nécessité pour la direction de porter plainte systématiquement à chaque agression par un usager.

Les OS attire l'attention de l'administration suite aux nombreuses restructurations (perte de missions, changement de poste...) imposées par le gouvernement entraînant des agressions de plus en plus fréquentes entre collègues.

L'administration reconnaît que ces agressions sont plus difficiles à cerner.

### Concernant les suites pour les agents du MAA concernés par l'incendie dans l'usine de LUBRIZOL

Dr BENOLIEL, de l'administration centrale, suit les agents des départements touchés par l'incident et dépourvus de médecines de prévention, qui en avaient fait la demande. Elle s'est déplacée à l'automne pour les rencontrer. Elle va les recontacter en avril-mai afin d'ordonner des examens complémentaires comme cela avait été prévu dans son protocole.

### Concernant la situation de l'abattoir de Dordogne suite à la vidéo L 214

La diffusion de la vidéo L 214, dans un abattoir de Dordogne, montre l'importance et la difficulté que rencontrent les agents dans leur mission.

Le ministre de l'agriculture a diligenté une mission d'inspection par la brigade vétérinaire qui a fait ressortir un manque de formation flagrante des opérateurs de l'abattage rituel.

Pour FO, permettre à nos agents d'exercer leurs missions régaliennes, dans la plus grande sérénité possible, est indispensable. Une réflexion sur la procédure des process doit être faite afin de sécuriser les agents dans leurs missions d'inspections.

M. MERILLON reconnaît que l'abattage rituel reste complexe, mais ne sait pas traiter ce sujet à notre niveau.

FO demande que ce sujet soit aussi abordé d'un point de vue général, c'est-à-dire aussi bien au niveau vétérinaire que technicien.

Le fait que les agents risquent d'être filmés et mis en ligne sur les réseaux sociaux, par les associations de protection animale, engendre du stress et de l'anxiété. Ils ont ce sentiment d'avoir une épée de Damoclès dès qu'ils font leur inspection du poste de mise à mort, encore plus lors d'abattage rituel.

FO exige une prise en compte de cette situation de stress et demande qu'une cellule d'écoute soit mise en place.

### Concernant les orientations prises ou envisagées par le ministère en lien avec la circulation du virus CORONAVIRUS (COVID-19)

M. MÉRILLON a informé qu'il effectuerait un dialogue constant avec les OS sur ce sujet et son évolution. Le MAA

a effectué une diffusion large des recommandations dites « mesures barrières au stade 2 ».

Le 2 mars a été mis en place un comité de pilotage de suivi, il comprend tous les lieux de travail du ministère y compris les offices, sauf les DDI qui sont sous l'égide du préfet. Les DRAAF doivent s'assurer que l'ensemble des directions ait bien reçu l'information.

La DGER est en concertation avec l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur.

M. MÉRILLON a également rappelé les mesures pour les personnes résidant dans les zones à risques : surveillance de la température deux fois par jour, éviter le contact avec les personnes fragiles, interdiction des rassemblements de + de 5 000 personnes.

Dans l'hypothèse où nous passerons en stade 3, il faudra déterminer les activités essentielles.

Pour l'enseignement agricole, une circulaire a été diffusée le 1er mars pour favoriser une continuité pédagogique et la mise en place de l'enseignement à distance. Il faudra donc adapter les emplois du temps et utiliser les outils pour faire de l'enseignement à distance.

Il faut demander aux autorités académiques la mise à jour et la mise en œuvre de la continuité d'activité.

Pour les SIVEP : l'évaluation du risque a été faite suite à l'interrogation des agents. Les mesures de précaution prises aujourd'hui éloignent le risque, il n'y a donc pas de mesures supplémentaires à prendre pour l'instant.

En plus des mesures générales, le médecin de prévention attire l'attention sur le ménage avec le nettoyage des poignées des portes, des combinés téléphoniques... qui est que très rarement fait.

Il ne faut pas exclure l'aménagement du télétravail et des horaires de travail.

La continuité de service doit être prise localement car les mesures devront être adaptées aux différents services.

Pour FO, chaque établissement et direction devront adapter localement les mesures prises nationalement. C'est pourquoi nous recommandons aux membres des CHSCT locaux de convoquer un CHSCT exceptionnel sur le sujet du COVID19 rapidement, afin de déterminer les mesures à prendre en cas de passage au stade 3, qui risque d'être pour bientôt.

Vos représentants FO Agriculture